



Vendée
Nature
Environnement

Communiqué de presse

Jeudi 11 décembre 2014

Xynthia : Prévention des risques côtiers et culture du risque, la route est encore longue

Demain, le tribunal correctionnel des Sables-d'Olonne rendra son verdict dans le « procès Xynthia ». La tempête Xynthia, en 2010, ce fut 45 morts sur la côte atlantique (dont 29 dans la seule commune de La Faute-sur-Mer), 1,4 milliard d'euros de dommages recensés dans le périmètre des communes les plus impactées en Vendée et en Charente-Maritime. Demain, après 5 semaines de procès, une probable série de condamnations, dont celle d'un ancien maire. Au lendemain du drame, l'État s'est lancé dans la rénovation de la politique de prévention des risques littoraux et de submersion marine. Depuis, des progrès notables ont été réalisés sur la prévision, la vigilance et l'alerte. Néanmoins, France Nature Environnement et ses associations membres, la Coordination des associations environnementales du littoral vendéen (COORLIT 85) et Vendée Nature Environnement déplorent le retard considérable pris dans la mise en œuvre des Plans de prévention des risques et s'inquiètent des attaques récurrentes contre la Loi littoral de la part de certains élus. Explications.

Une politique de prévention des risques naturels passe par le contrôle de l'urbanisation

Généraliser les Plans de prévention des risques naturels sur l'ensemble du littoral français, en renonçant sans concession à construire en zone à risque, appliquer de façon stricte la Loi Littoral - garante de la lutte contre l'urbanisation à outrance - refuser qu'elle soit contournée ou affaiblie... Pour FNE et ses associations membres, ce procès doit initier la rupture avec une fausse politique de « protection » reposant exclusivement sur la création et l'élévation à outrance des digues, pour s'engager dans des mesures de prévention durables qui interdisent l'urbanisation dans les secteurs exposés à un aléa fort. Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'aux risques de submersion marine, peuvent s'ajouter des effets « domino », par cumul, avec d'autres risques, tels que les risques industriels.

L'Etat doit résister au refus croissant des plans de prévention des risques littoraux et de submersion marine

S'opposer à cette démarche de prévention des risques littoraux et de submersion marine par le contrôle de l'urbanisation n'est pas responsable. Pourtant, aujourd'hui, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Noirmoutier et au-delà, les Plans de

prévention préparés par les services de l'État sont attaqués avec force par des élus locaux refusant leur adoption au nom du développement économique. Au point que l'État peut être tenté d'abdiquer. Dernier exemple : le 4 décembre 2014, la Ministre de l'Écologie a annoncé le report de l'enquête publique concernant le plan de prévention des risques de submersion marine de la baie du Mont-Saint-Michel, contesté par les élus.

FNE et ses associations membres rappellent que ces Plans de prévention des risques ont pour vocation d'assurer la sécurité des citoyens. Elles exigent que la capacité d'agir de l'État soit renforcée en cas d'entrave systématique de la procédure par les élus.

Le développement de la culture du risque est indispensable pour vaincre le déni

Les changements climatiques sont une réalité : 27% du littoral français est en érosion, une augmentation du niveau de la mer comprise entre 50 cm et 1 m est attendue d'ici 2100 (BRGM, novembre 2014). Il est en tout cas urgent d'anticiper la remontée inéluctable du niveau marin. FNE et ses associations membres en appellent à l'État pour que soit concrètement élaboré et mis en œuvre un programme national de culture du risque, celle-ci étant actuellement quasi-absente. Il faut aller au-delà des efforts sur la vigilance, la prévision et l'alerte, et construire une politique de long terme, ferme, volontariste, anticipant l'accroissement prévisible de l'exposition du littoral au risque.

Un travail de pédagogie doit être mené afin de faire comprendre que les mesures de prévention ne sont pas des punitions, mais qu'elles visent à assurer la sécurité des citoyens. FNE et ses associations membres exigent l'inconstructibilité en zone inondable et submersible, l'application stricte de la Loi littoral et la mise en œuvre urgente des Plans de prévention dans les communes où les risques sont les plus forts.

Yves Le Quellec, président de Vendée Nature Environnement, rappelle que « *Sur le terrain, le déni du risque est omniprésent. L'État doit tenir bon lors des concertations locales pour l'élaboration des plans de prévention des risques littoraux et appliquer la loi : c'est son rôle de garant de l'intérêt général !* »

Pour Elodie Martinie-Cousty, pilote du réseau Océans, mers et littoraux de FNE : « *Demain, se termine à Lima la vingtième Conférence des parties (COP 20) sur le changement climatique. La multiplication des évènements climatiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer ont été au cœur des débats. La répétition à venir d'évènements de type Xynthia n'est plus une menace mais un fait. Avec 1,4 millions de français résidents permanents, ceci sans compter la population saisonnière, exposés au risque de submersion marine, l'État doit assumer le pilotage de la politique de prévention des risques littoraux et mettre au cœur du débat les solutions alternatives, y compris le repli stratégique. Il est possible de faire autrement et d'éviter de nouveaux drames.* »